

Communiqué de presse**2 novembre 2015*****Mobilisation pour une transposition partout dans l'UE de la directive européenne sur le droit, le soutien et la protection des victimes en Europe***

Il y a un peu moins de trois ans, l'Union Européenne a adopté la directive 2012/09 sur les droits, le soutien et la protection des victimes. Elle a un véritable potentiel pour améliorer les droits et l'aide aux victimes quels que soient le pays de l'Union Européenne dans lequel la victime se trouve, si elle est transposée dans tous les Etats, comme cela est obligatoire avant le 16 novembre 2015.

La France a transposé pour une grande part la directive Victimes dans une loi du 17 août 2015, mais beaucoup de gouvernements n'ont pas encore pris la mesure de cette directive.

Le sujet est trop important pour rester sous silence. En 2015, dans l'Union Européenne, près de 100 millions de personnes seront victimes de la criminalité. L'impact de ces infractions dans de nombreux cas est relativement mineur mais pour des millions de personnes, les crimes dont elles sont victimes changent le cours de leur vie. Un crime peut affecter très sévèrement la santé physique et mentale d'une personne, sa capacité à travailler : arrêts maladies, chômage... Les répercussions affectent nos sociétés et nos économies. Le coût total à travers toute l'Europe est estimée à des centaines de milliards.

Malheureusement, ajouté à cela, les victimes doivent faire face aux complexités et défis des systèmes nationaux au travers desquels il est compliqué de s'y retrouver et qui ne sont pas conçus pour répondre à leurs besoins. Les victimes se heurtent aux questions parfois mal formulées et peu appropriées des acteurs de la justice. Elles peuvent être traitées avec un manque de respect ou de compréhension et peuvent ne pas recevoir les informations essentielles sur leurs droits. Elles risquent une nouvelle victimisation et peuvent finir par être confrontées à leur agresseur lors du procès. Malgré ces difficultés, elles peuvent avoir du mal à recevoir la protection dont elles ont besoin et le soutien affectif et pratique pour entamer un processus de réparation et restauration.

Procurer des solutions effectives pour un réel soutien, apporter de l'information, former les praticiens sont des initiatives qui existent ou qui sont en train d'être développées dans certains Etats, dont en France.

C'est la raison pour laquelle **l'INAVEM** (fédération française des associations d'aide aux victimes depuis 30 ans), **membre du bureau de Victim Support Europe** (organisation européenne regroupant les différentes structures nationales d'aide aux victimes) se permet d'appeler l'attention de tous sur cette question, et a appelé tous les députés européens issus de France à être présents à la **Conférence du 9 novembre 2015 intitulée *Mettre en pratique les droits des victimes : où en sommes-nous ?* au Parlement Européen à Bruxelles.**

Site Internet www.inavem.org <<http://www.inavem.org>> -
<<http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM>>
<<http://twitter.com/08VICTIMES>>

Contact Presse : Olivia Mons (+33) 6 15 51 18 43 – communication@inavem.org